

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:  
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 172397 - L'usure s'applique-t-elle à la vente de l'or pur contre de l'or mélangé?

---

### question

M'est il permis d'échanger directement auprès d'un commerçant une bague en diamant contre de l'or quand on sait que la bague est faite de l'or blanc et d'une perle de diamant? Si cela n'est pas permis, j'espère qu'on m'explique la manière juste d'échanger cette bague contre de l'or.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il n'est permis de vendre de l'or contre de l'or qu'à deux conditions: que l'objet de l'opération soit livré séance tenante et que les poids soient les mêmes. Cela s'atteste dans ce hadith rapporté par Abou Saïd al-khoudri (P.A.a): **De l'or ]peut être vendu contre[ de l'or et de l'argent contre de l'argent, à condition que les poids soient les mêmes et que la marchandise soit livrée séance tenante. Celui des deux parties qui augmenterait ou demanderait une augmentation de la quantité tombe dans la pratique usurière, qu'il soit le vendeur ou l'acheteur.** (Rapporté par Mouslim,2971).

Il n'est pas permis de vendre de l'or contre de l'or sans respecter l'égalité des quantités et sans les livrer immédiatement. Aucune différence n'existe à cet égard entre l'or blanc et l'or jaune puisque le premier se distingue que par l'addition de matières comme le platine pour lui donner une coloration blanche. Il reste en réalité de l'or. Son mélange avec une autre matière n'altère pas son origine. Ceci a déjà été expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [68039](#).

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «A propos de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Ne vendez de l'or contre de l'or ni de l'argent contre de l'argent sans respecter l'égalité des quantité** est commentée par les ulémas en ces termes: **Ceci s'applique à tout type d'or et d'argent, qu'ils soient excellents, médiocres, intacts, brisés, bijoux, poudres, purs ou mélangés. Tout cela fait l'objet d'un consensus.** Extrait de Charh Mouslim.

Deuxièmement, la juste manière de procéder à une telle opération est de vendre la bague contre de l'argent liquide puis d'utiliser le prix pour acheter de l'or ou une autre chose.

Allah le sait mieux.